

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE LA SANTÉ,
DU BIEN-ÊTRE ET DES SCIENCES

Jeudi 7 mai 1970.

Le Comité sénatorial permanent de la Santé, du bien-être et des sciences, auquel a été déferé le Bill C-10, intitulé: «Loi modifiant la loi sur la marine marchande du Canada», a, pour obtempérer à l'ordre de renvoi du 30 avril 1970, étudié ledit Bill et en fait maintenant rapport sans amendement.

Le président suppléant,
H.-J. ROBICHAUD.

Le président suppléant, M. Robichaud, a déclaré qu'il avait l'honneur de présenter au Sénat le rapport du Comité sénatorial permanent de la Santé, du bien-être et des sciences sur le Bill C-10.

Le greffier du Comité, M. H. G. Gauthier, a déclaré qu'il avait l'honneur de présenter au Sénat le rapport du Comité sénatorial permanent de la Santé, du bien-être et des sciences sur le Bill C-10.

Le sénateur O'Brien, le président suppléant, a déclaré qu'il avait l'honneur de présenter au Sénat le rapport du Comité sénatorial permanent de la Santé, du bien-être et des sciences sur le Bill C-10.

Le greffier du Comité, M. H. G. Gauthier, a déclaré qu'il avait l'honneur de présenter au Sénat le rapport du Comité sénatorial permanent de la Santé, du bien-être et des sciences sur le Bill C-10.

Les sénateurs O'Brien, le président suppléant, et M. Robichaud, le président suppléant, ont déclaré qu'ils avaient l'honneur de présenter au Sénat le rapport du Comité sénatorial permanent de la Santé, du bien-être et des sciences sur le Bill C-10.

Le sénateur O'Brien, le président suppléant, a déclaré qu'il avait l'honneur de présenter au Sénat le rapport du Comité sénatorial permanent de la Santé, du bien-être et des sciences sur le Bill C-10.

Le président suppléant, M. Robichaud, a déclaré qu'il avait l'honneur de présenter au Sénat le rapport du Comité sénatorial permanent de la Santé, du bien-être et des sciences sur le Bill C-10.

Sur motion, il est décidé d'adopter le rapport télégraphique des délégués du Comité de reconnaissance l'impression de 100 exemplaires anglais et de 300 exemplaires français de ce document.

Ce matin, nous allons lire le Bill C-10, qui modifie la loi sur la marine marchande du Canada. Nous avons parmi nous des membres du ministère de la Santé nationale et du bien-être social, le docteur Frost, médecin conseiller principal des services médicaux, ainsi que M. McCarty, directeur de la santé publique de ce même ministère. Je suis sûr que les membres du Comité ont des questions à poser au docteur Frost, ainsi qu'à M. McCarty, et j'espère que M. McCarty nous expliquera brièvement le projet de loi.

M. L.D. McCarty (directeur du service national de médecine de la Santé nationale et du bien-être social) Nous, le président, en abrégé, ce projet de loi introduit une loi en vigueur depuis de nombreuses années, aux termes de laquelle les navires de pêche sont destinés à transporter les poissons dans un port canadien, ainsi que les produits de ceux des navires de pêche canadiens, ont